

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

22-12-203

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

BUDGET PARTICIPATIF : CRÉATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté municipale de renforcer la participation citoyenne à l'échelle de la commune,

Considérant que le budget participatif est un dispositif de démocratie participative allouant une enveloppe budgétaire spécifique dans le budget communal (section investissement) ;

Considérant que cette enveloppe est consacrée à la réalisation de projets proposés et choisis par les habitants,

Considérant que les habitants peuvent proposer dans ce cadre précisément, des projets d'investissement qui répondent à leurs attentes, que ce soit à l'échelle d'un ou plusieurs quartiers ou sur l'ensemble du territoire communal,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**33** conseillers présents ou ayant donné leur avis)

Le Conseil Municipal :

- approuve le principe de la création et de la mise en œuvre d'un budget participatif pour la commune de Libourne
- approuve le règlement intérieur relatif aux conditions de mise en œuvre dudit budget participatif
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce budget participatif

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16/12/2022 et de la publication, le 20/12/2022
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

Mis en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 20 décembre 2022

22-12-203

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le douze décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Edwige NOMDEDEU, Conseillère municipale, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Christophe DARDENNE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Bilal HALHOUL pouvoir à Christophe-Luc ROBIN, Laurence GARREAU pouvoir à Laurent KERMABON, Emmanuelle MERIT pouvoir à Edwige NOMDEDEU

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

BUDGET PARTICIPATIF : CRÉATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté municipale de renforcer la participation citoyenne à l'échelle de la commune,

Considérant que le budget participatif est un dispositif de démocratie participative allouant une enveloppe budgétaire spécifique dans le budget communal (section investissement) ;

Considérant que cette enveloppe est consacrée à la réalisation de projets proposés et choisis par les habitants,

Considérant que les habitants peuvent proposer dans ce cadre précisément, des projets d'investissement qui répondent à leurs attentes, que ce soit à l'échelle d'un ou plusieurs quartiers ou sur l'ensemble du territoire communal,

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**33** conseillers présents ou ayant donné leur avis)

Le Conseil Municipal :

- approuve le principe de la création et de la mise en œuvre d'un budget participatif pour la commune de Libourne
- approuve le règlement intérieur relatif aux conditions de mise en œuvre dudit budget participatif
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce budget participatif

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 16/12/2022 et de la publication, le 20/12/2022
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne